

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 12 avril 2019

Rapport 01-002: Schéma départemental Enfance, Famille, Prévention, Santé 2019-2023

Intervention d'André Duchateau

Conseiller départemental de Pau 1

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Chers collègues,

S'engager pour la protection de l'enfance, c'est certes, en premier lieu, agir dans l'urgence, mais aussi prévenir des parcours de vie qui pourront être chaotiques. Une fois n'est pas coutume, je vais citer le Gouvernement, qui a rappelé, reprenant une étude de l'INSEE sur le sujet, qu'une personne sur quatre aujourd'hui sans domicile a été prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans sa jeunesse. Ce constat nous engage, collectivement, à réfléchir aux bonnes stratégies et aux moyens nécessaires pour garantir le bon déroulement de la prise en charge des enfants, adolescents et familles confrontés à leurs problèmes.

Bien évidemment, personne ne possède la recette miracle qui permettrait que tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Cependant, une chose est certaine : celles et ceux qui sont les plus à même de nous aider à fixer les bons objectifs et les bonnes orientations, ce sont celles et ceux qui œuvrent au quotidien à la prévention maternelle et infantile, à la protection de l'enfance, à la prévention spécialisée, bref les travailleurs sociaux confrontés chaque jour aux situations que nous voulons résoudre.

Nous avons été surpris, nous, au groupe de la gauche, d'apprendre lors de la présentation du Schéma en commission, que ceux-ci avaient été peu associés. Il en est d'ailleurs de même pour nous, élus départementaux, qui aurions pu faire quelques observations. Le travail partenarial des Institutions a été mené (CAF, Protection Judiciaire de la Jeunesse, ARS, MDPH, à des niveaux de direction,

etc) mais à des niveaux de direction et il nous semble que la concertation des personnes qui travaillent quotidiennement à la prise en charge de ces problématiques aurait dû être renforcée et aurait pu s'avérer fort judicieuse, notamment d'ailleurs dans le domaine de la prévention spécialisée, j'ai eu l'occasion, avec mes collègues, de le souligner en commission.

Dans ma lecture, j'ai vu des répétitions, on aurait pu condenser un petit peu tout ça. C'est un détail de forme.

Si nous plongeons davantage dans la lecture du schéma, nous lisons que la priorité est donnée à la « prévention précoce », à travers « un travail de proximité ». Cet objectif est tout à fait louable et nous y sommes totalement favorables mais comment cela va-t-il pouvoir se mettre en œuvre ? Vous le rappelez page 34 du schéma, « le nouveau modèle départemental favorise la transversalité et la proximité pour une intervention des services la plus précoce possible ». Sauf que c'est une vision théorique et qui, à l'énoncé des faits, rencontre des grosses difficultés. Il y a une grosse difficulté dans la protection de l'enfance. Hors, il suffit de parler avec n'importe quel travailleur social pour constater que, depuis la mise en place de ce modèle, les délais se sont allongés, notamment concernant le traitement des informations préoccupantes. Comment vouloir accélérer sans moyens supplémentaires ? Encore une fois, nous assistons là à de belles intentions qui ne pourront se traduire en actions concrètes.

La prévention précoce, ça concerne 63% des situations étudiées pour ce schéma, qui sont issus de carences éducatives, soit les 2/3 des situations suivies. Pas un mot sur les ravages de la relation à l'écran de moins de 6 ans. Toute cette nouveauté est prégnante dans la construction de l'enfant de moins de 6 ans.

Autre problème, cette fois-ci national, qui est celui des assistants familiaux, dont le nombre est en baisse depuis 5 ans. Quelles mesures seront prises, puisque tous les partenaires ont été concertés, pour rendre plus attractif cette fonction d'assistant familial ou quelles alternatives seront proposées sur cette question particulière et difficile de l'accueil dans une autre famille pour les enfants concernés ?

J'aborderai également le sujet des Mineurs Non Accompagnés. Si la collectivité assume son rôle face une situation inédite, il me paraît essentiel d'entamer une collaboration étroite avec l'Education nationale afin que ces jeunes, y compris en attente d'évaluation puissent être scolarisés. C'est la clé de l'insertion de ces jeunes, qu'ils soient majeurs ou non et c'est un moyen de prévention indispensable pour faire face à toutes les situations. Il s'agit là d'une demande essentielle à nos yeux.

En ce qui concerne la prévention spécialisée, et c'est un sujet sur lequel nous revenons, élus du groupe de gauche, à chaque fois, nous ne pouvons cacher notre déception et même notre colère. Depuis des mois, nous demandons, notamment les membres de la 1^{ère} commission, un temps d'échange à ce sujet, qui doit tous nous préoccuper, à l'élue référente en charge de ce dossier pour travailler de manière approfondie et concertée sur le sujet. Cette demande est restée sans réponse. Et là, à la lecture des actions proposées, absolument rien de nouveau ! Mis à part la prévention en ligne, que vous appelez « la rue virtuelle ». Aucune expérimentation ! Aucun bilan des actions menées depuis quelques années, rien ! Ce travail, nous le répétons encore et encore mérite d'aller davantage dans le détail, de ne pas se contenter de banalités confondantes ou de concepts creux. Il faut des mesures et initiatives de terrain. Est-on réellement à la hauteur des enjeux ? Nous dénonçons un manque de moyens, un manque cruel d'exigences et surtout de relations au terrain.

Là où il aurait fallu doubler les moyens de la prévention, vous les avez divisé par deux à Pau et à Bayonne.

Nous ne sommes pas à la hauteur de nos missions concernant la mission juvénile.

Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, et je le regrette, nous voterons CONTRE ce schéma.

Je vous remercie.

